

Labels écologiques: système communautaire révisé d'attribution (règl. 880/92/CEE)

1996/0312(COD) - 15/03/2000 - Texte adopté du Parlement, 2ème lecture

En adoptant la recommandation pour la deuxième lecture de M. Horst SCHNELLHARDT (PPE/DE, D), le Parlement européen a approuvé la position commune sur un système communautaire révisé d'attribution des labels écologiques. Un amendement demande que le plan de travail, assorti d'une stratégie pour le développement du système, tienne tout particulièrement compte du développement d'actions communes visant à promouvoir les produits dotés de labels écologiques. Par ailleurs, si un produit peut comporter tant le label écologique communautaire que le label national, les deux logos doivent figurer côte à côte sur le produit correspondant. Le Parlement insiste enfin sur la nécessité de faciliter la participation des PME au système communautaire d'attribution du label écologique, et partant, de permettre une meilleure diffusion du label.